

« Le service public, ça ne se découpe pas en tranches »

Marisol Touraine,
élue d'Indre-et-Loire,
est la coordinatrice
des députés PS sur cette loi.

LE FIGARO. – Rejetez-vous
en bloc le texte qui vous est
soumis ?

Marisol TOURAINE. – Tout le monde est d'accord sur certains principes, comme la régionalisation du système de santé. Mais leur mise en œuvre en change le sens. Par exemple, confier au préfet la présidence des agences régionales de santé : quelle ambiguïté ! Est-ce une régionalisation ou une étatisation ? Et pourquoi maintenir distincts ces ARS et le réseau de l'Assurance-maladie, ce qui crée de la complexité ? Nous attendions une loi d'envergure qui reconnaisse l'investissement dans la santé comme prioritaire, mais ce projet n'est pas à la hauteur des enjeux et stigmatise l'hôpital public comme un lieu de dysfonctionnements et de gaspillage.

Mais tout le monde est aussi d'accord pour dire que l'hôpital est ingérable et qu'on peut y réaliser beaucoup d'économies...

Oui à la souplesse de gestion, mais le texte ne change rien sur

ce point. Et il fait du directeur de l'hôpital, soumis à l'ARS et au gouvernement, le seul maître à bord. Il pourra systématiquement contourner la Commission médicale d'établissement.

Faut-il que toutes les décisions soient prises sur une base gestionnaire ? Si on ne prend jamais en compte le point de vue médical, c'est de la folie. L'hôpital reste d'abord un lieu de production de soins, la communauté soignante doit y être déterminante.

Autre préoccupation, une clinique privée pourra assurer, à la carte, certaines missions de service public : je prends la formation des chirurgiens de la main, qui m'assurera une relève, mais je laisse les urgences et l'accueil des précaires, qui coûtent cher - l'hôpital s'en chargera ! Le service public c'est un bloc, ça ne se découpe pas en tranches.

Jusqu'où souhaitez-vous aller sur la répartition territoriale des médecins ?

Nous proposerons le gel des installations dans les zones denses. Il ne sera plus possible de s'y installer que dans des conditions précises, par exemple pour remplacer un confrère partant en



Marisol Touraine est pour « le gel des installations dans les zones denses ». Mouthon/Globepix

retraite. C'est ce qu'ont accepté les infirmières. Mais pas question de proposer cette mesure seule : il faut en même temps faire découvrir la médecine dans les zones sous-denses grâce à des stages pendant les études, et inciter à exercer dans ces zones en finançant des projets qui correspondent à la façon dont les jeunes médecins ont envie de travailler : maisons pluridisciplinaires, télé médecine, rémunération forfaitaire...

Si les conditions sont bonnes, le plafonnement des installations ne détournera pas les jeunes de la médecine générale. Ils se rendront compte que les zones sous-denses ne sont parfois qu'à 10 km des centres-villes !

Propos recueillis par
O. A.